



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

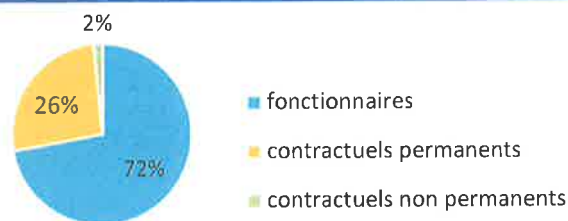
COMMUNE DE MONTBARD

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Côte d'Or.

Effectifs

➔ 129 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 93 fonctionnaires
- > 34 contractuels permanents
- > 2 contractuels non permanents



➔ 4 contractuels permanents en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

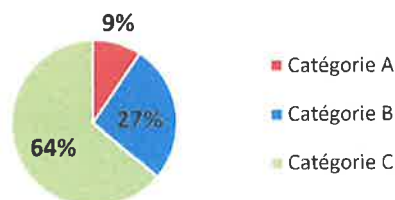
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

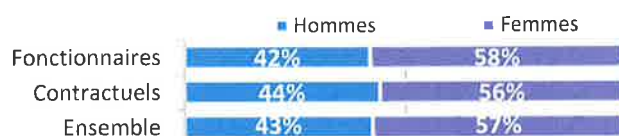
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	22%	21%	21%
Technique	48%	29%	43%
Culturelle	16%	29%	20%
Sportive			
Médico-sociale	10%	12%	10%
Police	2%		2%
Incendie			
Animation	2%	9%	4%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

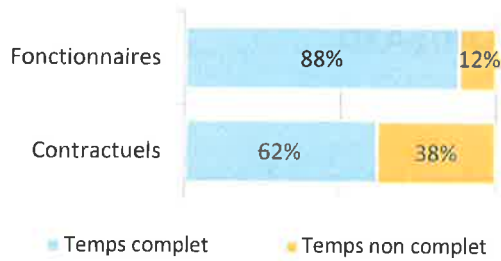


➔ Les principaux cadres d'emplois

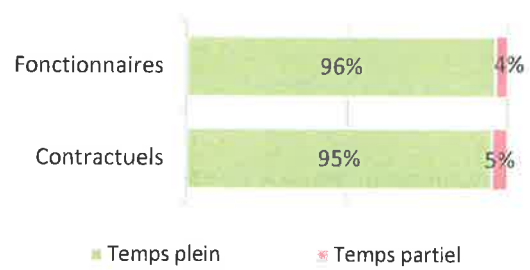
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	31%
Assistants d'enseignement artistique	13%
Adjointes administratifs	12%
Agents de maîtrise	6%
Attachés	6%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	11 fonctionnaires TNC	13 contractuels TNC
Animation	50%	100%
Culturelle	40%	60%
Technique	9%	40%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

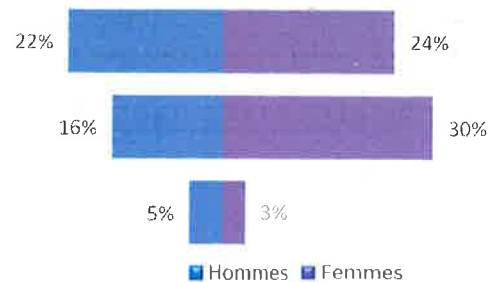
0% des hommes à temps partiel
7% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	49,81	de 50 ans et +
Contractuels permanents	39,71	
Ensemble des permanents	47,11	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanents		
Contractuels non permanents	32,50	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

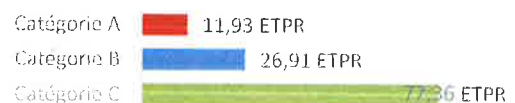
Équivalent temps plein rémunéré

118,92 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 91,51 fonctionnaires
- > 24,69 contractuels permanents
- > 2,72 contractuels non permanents

216 434 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

- > Un agent en congés parental
- > 8 agents en disponibilité

> 2 agents détachés dans une autre structure

Mouvements

En 2024, 28 arrivées d'agents permanents et 25 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
124 agents	127 agents

cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↘	-9,7%
Contractuels	↗	61,9%
Ensemble	↗	2,4%

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats dont remplaçants	48%
Départ à la retraite	20%
Mutation	12%
Mise en disponibilité	8%
Démission	4%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	75%
Arrivées de contractuels	21%
Voie de détachement	4%

* Variation des effectifs

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

35 avancements d'échelon et 6 avancements de grade

Aucun lauréat d'un examen professionnel

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanction 1er groupe	0	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 50,6 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	10 583 870 €	Charges de personnel*	5 354 921 €	➔	Soit 50,6 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	---------------------	------------------------------	--------------------	---	---

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :

	3 608 455 €
Primes et indemnités versées :	610 643 €
IFSE :	394 659 €
CIA :	93 951 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	28 089 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	17 348 €
SFT (titulaire uniquement) :	20 500 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

65 254 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	54 664 €	s	34 617 €	s	29 506 €	25 931 €
Technique	s	s	42 081 €	s	28 317 €	24 730 €
Culturelle	s	s	32 711 €	38 317 €	26 675 €	s
Sportive						
Médico-sociale		s	26 369 €	23 206 €	27 098 €	s
Police					28 305 €	
Incendie						
Animation			s		s	s
Toutes filières	54 844 €	40 026 €	32 946 €	29 674 €	28 255 €	24 603 €

* Valeur statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,92 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	17,86%
Contractuels sur emplois permanents	13,00%
Ensemble	16,92%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 1267 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ➔ 7 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	13 735 €	979 €	7%	s	s	s	s	s	s	s	s	s
Catégorie B	3 025 €	756 €	20%	5 359 €	432 €	7%	937 €	604 €	39%	5 480 €	718 €	12%
Catégorie C	1 966 €	932 €	32%	2 206 €	943 €	30%	1 528 €	404 €	21%	1 275 €	720 €	36%

* Valeur statistique appliquée en dessous de 1 ETPR

Absences

✦ En moyenne, 24,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 7,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,75%	2,05%	2,56%	1,51%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,82%	2,05%	5,54%	1,51%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,82%	2,05%	5,54%	1,51%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

✦ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

✦ 35,5 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

✦ 8 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 6,2 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 27 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

7 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 100 % sont en catégorie C*
- ⇒ 6 739 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

✦ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

✦ **FORMATION**
40 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 6 160 €
Coût par jour de formation : 154 €

✦ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 13 476 €

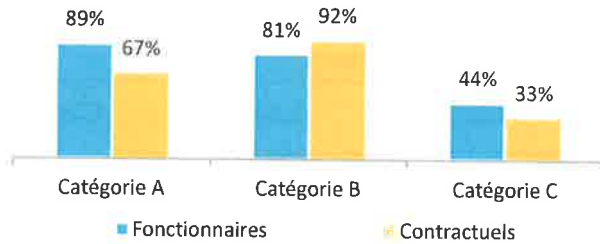
✦ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2013

Formation

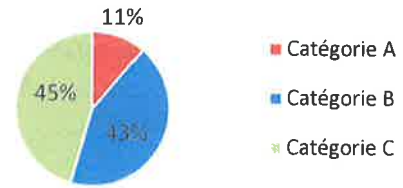
- En 2024, 57,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



- 299 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- 52 911 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation



- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : > 2,4 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme



Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	10 840 €
Montant moyen par bénéficiaire	178 €

- L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

- Jours de grève

21 jours de grève recensés en 2024

- Comité Social Territorial

3 réunions en 2024 dans la collectivité



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



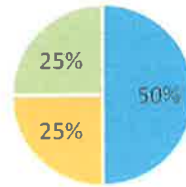
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MONTBARD

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Côte d'Or.

Effectifs

12 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 6 fonctionnaires
- > 3 contractuels permanents
- > 3 contractuels non permanents



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuels non permanents

1 contractuel permanent en CDI

Précisions emplois non permanents

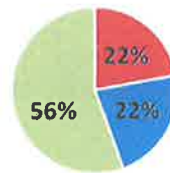
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

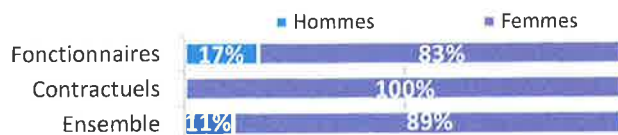
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	17%		11%
Technique			
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	17%	67%	33%
Police			
Incendie			
Animation	67%	33%	56%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

Répartition par genre et par statut

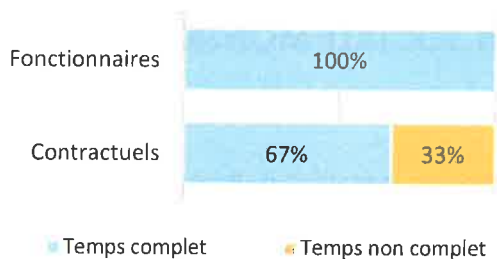


Les principaux cadres d'emplois

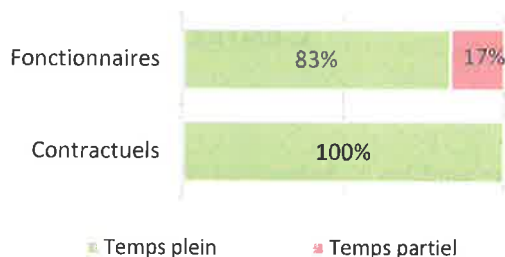
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints d'animation	44%
Assistants socio-éducatifs	22%
Adjoints administratifs	11%
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	11%
Animateurs	11%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	0 fonctionnaires TNC	1 contractuel TNC
Animation	0%	100%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
14% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 42 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	42,50
Contractuels permanents	40,83
Ensemble des permanents	41,94

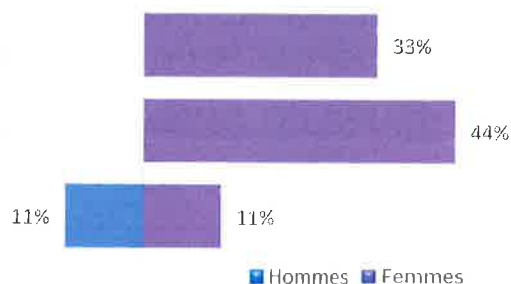
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	25,83

de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

10,70 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 5,90 fonctionnaires
- > 1,46 contractuel permanent
- > 3,34 contractuels non permanents

19 474 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

- > Un agent en disponibilité

Mouvements

- ➔ En 2024, 2 arrivées d'agents permanents et 1 départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
8 agents	9 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	➔	0,0%
Contractuels	↗	50,0%
Ensemble	↗	12,5%

- ➔ Principale cause de départ d'un agent permanent

Fin de contrats dont remplaçants	100%
----------------------------------	------

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	100%
--------------------------	------

* Variation des effectifs

$\frac{\text{Effectif physique rémunéré au 31/12/2024} - \text{Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023}}{\text{Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023}}$

$\frac{\text{Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023}}$

Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 3 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanction 1er groupe	0	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 79,43 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	720 101 €	Charges de personnel*	571 968 €	➔	Soit 79,43 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	------------------	------------------------------	------------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	216 526 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	65 271 €
Primes et indemnités versées :	27 277 €		
IFSE :	18 776 €		
CIA :	6 141 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	592 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	2 904 €		
SFT (titulaire uniquement) :	2 247 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	2 646 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative					s	
Technique						
Culturelle						
Sportive						
México-sociale	s	s		s		
Police						
Incendie						
Animation			s		24 609 €	s
Toutes filières	s	s	s	s	25 181 €	s

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,6 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	11,69%
Contractuels sur emplois permanents	16,19%
Ensemble	12,60%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 37 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ➔ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024
- ➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	s	s					s	s				
Catégorie B	s	s					s	s				
Catégorie C	1 176 €	667 €	56%	s	s		s					

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

✦ En moyenne, 56,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2024

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,05%	0,00%	1,37%	0,27%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	15,48%	0,00%	10,32%	0,27%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	22,51%	4,02%	16,35%	0,27%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

✦ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

✦ 100,0 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

✦ 2 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 2 accidents du travail pour 12 agents en position d'activité au 31 décembre 2024

> En moyenne, 10 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

⇒ 6 475 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

✦ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

✦ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

✦ **DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

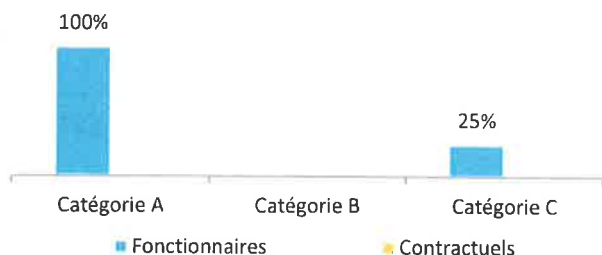
✦ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2013

Formation

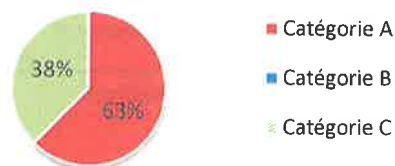
- En 2024, 22,2% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



- 8 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 0,9 jour par agent

- 475 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	43 %
Frais de déplacement	26 %
Autres organismes	32 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	75%
Autres organismes	25%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	767 €
Montant moyen par bénéficiaire	153 €

- L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

- Jours de grève

2 jours de grève recensés en 2024

- Comité Social Territorial

3 réunions en 2024 dans la collectivité